

AIRES MARINES PROTÉGÉES DES BALISES À RESPECTER POUR SE RENDRE À BON PORT





Aires marines protégées : des balises à respecter pour se rendre à bon port

Juin 2018

Société pour la nature et les parcs du Canada - section Québec (SNAP Québec)

Rédaction : Alice de Swarte

Révision: Alain Branchaud, Véronique Bussières, Sylvain Archambault

Mise en page : Larosedesign.ca

Ce rapport est disponible au : www.snapqc.org

Remerciements: La SNAP Québec tient à remercier la Fondation Echo, la Fondation Donner et Oceans 5, ainsi que ses partenaires de l'Initiative Merveille / Seablue Initiative. La SNAP Québec remercie également le photographe Jocelyn Praud pour les magnifiques photos dont il nous laisse faire usage dans le cadre de ce rapport.

Photo couverture: Jocelyn Praud

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire		4
Introduction : Les aires marines protégées		6
Balises scientifiques pour des AMP efficaces		9
	1. Planification écologique	9
	2. Maturité	10
	3. Superficie	11
	4. Interdiction des activités industrielles néfastes	12
	5. Inclusion de réserve marine dans chaque AMP	14
	6. Plan de gestion holistique, clair et connu	15
	7. Bonne gouvernance et gouvernance appropriée	16
Les refuges marins : des améliorations nécessaires		
pour contribuer à la cible de 10 %		18
Conclusion		19





De l'embouchure du fleuve jusqu'au golfe du Saint-Laurent en passant par la baie James et la baie d'Ungava, nos milieux marins regorgent de beautés et de richesses et sont une partie intégrante de notre patrimoine collectif.

Mais de nombreuses menaces pèsent sur notre patrimoine maritime et toutes les espèces avec qui nous le partageons. Le trafic maritime, la pollution, l'exploitation industrielle, la surpêche et bien sûr les changements climatiques sont autant de pressions qui s'accumulent et qui mettent en péril la sauvegarde de ces milieux pourtant essentiels à notre survie. La récente hécatombe des baleines noires et le déclin continu des bélugas témoignent de la fragilité de nos écosystèmes marins et de l'urgence d'agir pour les protéger.

L'établissement d'aires marines protégées (AMP) est un outil de prédilection pour assurer la conservation de milieux marins. En offrant un refuge aux espèces marines, les AMP favorisent le rétablissement des espèces menacées, améliorent l'état des stocks de poisson et la durabilité des pêches, et offrent des espaces pour le renforcement des liens avec la nature et le développement du tourisme, soutenant ainsi la vitalité des communautés côtières.

Alors que les gouvernements du Québec et du Canada s'efforcent d'atteindre la cible internationale de 10 % d'aires marines protégées dont l'échéance est prévue pour 2020, la SNAP Québec souhaite rappeler les balises scientifiques essentielles à l'établissement d'AMP efficaces.

En effet, des études scientifiques récentes¹ ont observé une tendance préoccupante à l'échelle mondiale en matière de conservation marine. Trop souvent, les AMP se révèlent inefficaces parce qu'elles sont trop petites, qu'elles ne bénéficient pas d'une protection adéquate, qu'elles sont mal conçues ou qu'elles ne font pas l'objet d'une surveillance adéquate.

Ces «parcs qui existent seulement sur papier» contribuent ainsi seulement à gonfler les pourcentages d'AMP sans véritablement contribuer à la conservation de la biodiversité, ni engendrer les bénéfices qui en découlent comme par exemple la régénération des stocks de poissons.

Autrement dit, on consacre beaucoup de temps et d'argent à la création d'AMP qui n'atteindront pas leurs objectifs de conservation, ou ne généreront pas les retombées escomptées.

Avec ce rapport, la SNAP Québec souhaite donc rappeler les balises scientifiques nécessaires à l'établissement d'AMP qui contribueront véritablement à la conservation de nos milieux marins dans un souci d'efficacité de l'action gouvernementale.

¹ Pike, E.P., K.L.P. Shugart-Schmidt, R.A Moffitt, V.R Saccomanno, and L.E Morgan. 2014. SeaStates G20 2014. En ligne: http://marine-conservation.org/seastates/g20/2014. Marine Conservation Institute, Seattle. 18 pp.

La SNAP Québec souligne la récente publication d'un important rapport concernant la réconciliation et la conservation: «Nous nous levons ensemble: Atteindre l'obiectif 1 du Canada en créant des aires protégées et de conservation autochtones dans l'esprit et la pratique de la réconciliation »². Un Cercle autochtone d'experts (CAE) y formule une série de recommandations, auxquelles la SNAP Québec manifeste son appui, pour s'assurer que l'atteinte des cibles de conservation de 2020 se fasse en respect des droits, des savoirs et des usages autochtones.



BALISES SCIENTIFIQUES POUR L'ÉTABLISSEMENT D'AIRES MARINES PROTÉGÉES EFFICACES

- · Planification écologique : une AMP doit être définie sur la base de critères écologiques
- Maturité : une AMP doit être établie depuis plus de 10 ans pour offrir son plein potentiel de conservation
- · Superficie : une AMP doit couvrir une superficie minimale de 100 km² et s'inscrire au sein d'un vaste réseau d'AMP incluant au moins 30 % de réserves marines pour contribuer à la conservation des milieux marins
- · Interdiction des activités industrielles néfastes : les activités d'exploration ou d'exploitation pétrolière, gazière et minière doivent être strictement interdites au sein d'une AMP
- · Inclusion de réserves marines : chaque AMP doit inclure des zones de préservation intégrale interdisant notamment toute activité de prélèvement
- · Plan de gestion holistique, clair et connu : chaque AMP doit posséder un plan de gestion prenant en compte l'ensemble des activités qu'on y retrouve
- · Bonne gouvernance : une AMP doit être supportée par le milieu pour être efficace

² Cercle autochtone d'experts. 2018. Nous nous levons ensemble. En ligne : https://static1.squarespace.com/static/57e007452e69cf9a7af0a033/t/5abaa653562fa7dfaee1caa9/1522181723865/PA234-Rapport-ICE_FR_mar_22_2018_web.pdf





DÉFINITION

Une aire marine protégée (AMP), c'est un espace marin bien délimité, établi et géré dans le but de protéger, à long terme, une partie ou l'entièreté de l'environnement naturel et patrimonial qu'elle délimite. C'est un volume d'eau, qui va de la surface jusqu'au fond, et qui comporte toutes les espèces qui s'y trouvent. Une AMP vise avant tout à lutter contre la perte de biodiversité et à renforcer la santé des milieux marins, en particulier dans le contexte des changements climatiques.

AMP ET PROTECTION DE NOS ESPÈCES MARINES EN PÉRIL

Manque de nourriture, pollution sonore, contaminants, empêtrement dans les équipements de pêche, collision avec les navires, voilà autant de menaces qui pèsent sur les espèces marines. Contraintes à vivre dans un monde industrialisé, bruyant, sale et achalandé auquel elles n'ont pu s'adapter, plusieurs de nos espèces marines sont menacées de disparition. C'est notamment le cas des bélugas du Saint-Laurent et des baleines noires de l'Atlantique Nord.

En assurant une diminution et une harmonisation des activités humaines dans un espace donné, les AMP offrent un habitat sécuritaire et tranquille pour les baleines et les autres espèces marines, avec des écosystèmes en santé et de la nourriture en abondance. Les réseaux d'AMP peuvent protéger les habitats variés des baleines, incluant les zones de reproduction et d'alimentation, les corridors migratoires ainsi que les habitats nécessaires à la survie de leurs proies.

En protégeant ces zones, nous fournissons aux baleines la protection et l'espace nécessaires à leur rétablissement.

BÉNÉFICES DES AMP

En offrant un refuge aux espèces marines, les AMP favorisent le rétablissement des espèces menacées, améliorent l'état des stocks de poissons. Elles préservent des écosystèmes marins qui jouent un rôle essentiel en matière de séquestration du carbone, et favorisent la croissance de la végétation côtière qui sert de rempart à nos rivages et à nos communautés côtières contre les dégâts causés par les tempêtes et la variation du niveau des océans.

Les AMP soutiennent la pêche durable, assurent la sécurité alimentaire des populations côtières éloignées et stimulent la croissance et la diversification de leurs économies grâce à une augmentation des activités touristiques et récréatives, en plus d'offrir des espaces propices au renforcement du lien avec la nature.

Une étude du Fonds mondial pour la nature (WWF)³ a démontré que chaque dollar investi dans une AMP génère au moins 3 \$ de retombées positives pour les communautés locales, grâce aux emplois générés, à l'amélioration des pêches et à la protection des côtes.



³WWF Mediteranean. 2015. Increased protection would provide big boost to the ocean economy. En ligne: http://mediterranean.panda.org/?247755/Increasedprotectionwouldprovidebigboosttoocean economy



LA MOITIÉ POUR LA NATURE

Or, cette cible de 10 % ne constitue pas une fin en soi mais une étape intérimaire. En effet, à la lumière de la crise de la biodiversité qui ébranle notre planète, les

une division biogéographique de l'environnement marin fondé sur les attributs écologiques - devrait compter 30 % de réserves marines strictes afin de protéger la diversité des formes de vie dans les océans8.

CIBLE INTERNATIONALE POUR 2020 ET CIBLES SCIENTIFIQUES

Le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 adopté en 2010 par la communauté internationale prévoit que l'ensemble des pays signataires de la Convention sur la diversité biologique protégeront 10 % de leur territoire marin d'ici 2020.

« D'ici à 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moven de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin. »4

En vertu de ce pacte international, le Canada s'est engagé à protéger 5 % de ses océans d'ici 2017 et 10 % d'ici 2020)⁵.

« Je m'attends à ce que vous travailliez (...) avec la ministre de l'Environnement et du Changement climatique en vue d'accroître la proportion de zones marines et côtières protégées – à 5 % d'ici 2017 et à 10 % d'ici 2020 – grâce à de nouveaux investissements en matière de science et de consultation des collectivités.»

Au Québec, le gouvernement provincial a quant à lui pris l'engagement de protéger 10 % du Saint-Laurent d'ici 2020 au moyen d'un réseau représentatif d'aires marines protégées⁶.

« Atteindre les engagements internationaux de la Convention sur la diversité biologique en créant, en collaboration et en concertation avec le gouvernement fédéral, un réseau représentatif d'aires marines protégées couvrant au moins 10 % de la superficie marine. Notamment, des aires marines protégées seront ajoutées au Québec, répondant ainsi aux enjeux sur la biodiversité et sur les espèces à statut précaire du Saint-Laurent, dont le béluga.»

⁴ CDB. 2010. Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020. En ligne: https://www.cbd.int/doc/strategic-plan/2011-2020/Aichi-Targets-FR.pdf

⁵ Premier ministre du Canada, 2016. Lettre de mandat du ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne, https://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-du-ministre-des-peches-des-oceans-et-de-la-garde-cotiere-canadienne

⁶ Gouvernement du Québec. 2015. Stratégie maritime du Québec. En ligne: https://strategiemaritime.gouv.qc.ca/ grandes-orientations/environnement/!/proteger-la-biodiversite-des-ecosystemes-deau-douce-et-deau-marine/

Wilson, E.O. 2016. Half Earth. Our planets fight for life. http://eowilsonfoundation.org/half-earth-our-planet-s-fight-for-life/

⁸ UICN. 2014. Une stratégie d'approches innovantes et de recommandations pour renforcer l'application de la conservation marine dans la prochaine décennie. En ligne: https://www.worldparkscongress.org/wpc/sites/wpc/files/documents/docs/Cross%20Cutting%20Theme%20-%20Marine%20%28French%29.pdf



SITUATION ACTUELLE

Malgré ces engagements, seulement 1,3 % des milieux marins du Québec sont actuellement protégés. Un manque de volonté politique et de collaboration entre Québec et Ottawa a longtemps expliqué ce retard. Mais le vent est en train de tourner...

Attendue depuis 10 ans, une entente-cadre a été signée en 2017 entre Québec et Ottawa concernant l'établissement d'un réseau d'aires marines protégées (AMP) dans le milieu marin québécois. La signature de cette entente ouvre enfin la voie à une véritable collaboration entre toutes les instances gouvernementales concernées. Cette étape franchie, Québec et Ottawa donnent des signes encourageants en travaillant activement sur le projet du Banc des Américains et l'identification de nouveaux sites d'intérêts dans le golfe.

BALISES SCIENTIFIQUES POUR DES AMP EFFICACES

À l'instar des aires protégées terrestres, les aires marines protégées ont pour objectif principal de conserver la diversité biologique, afin de servir de refuge aux espèces et de maintenir les processus écologiques.

D'après des études récentes°, les AMP les plus efficaces présentent une combinaison des caractéristiques suivantes : critères écologiques, maturité, grande superficie, interdiction des activités industrielles néfastes, inclusion de zones de protection intégrale (réserves marines), plan de gestion holistique, clair et connu, et bonne gouvernance

Il est crucial de noter que pour être efficaces, les AMP doivent répondre à tous ces critères. Les AMP ne répondant qu'à quelques-uns d'entre eux ne procurent peu ou pas d'avantages en matière de conservation de la biodiversité¹⁰.

1.PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

Les AMP doivent être d'abord et avant tout identifiées sur la base de critères écologiques, et non en fonction des usages et des intérêts humains. La rareté, la biodiversité, la représentativité des valeurs écologiques sont des éléments prioritaires à prendre en compte dans l'établissement d'une AMP¹¹.

PROJET D'AMP AU BANC DES AMÉRICAINS : UNE ZONE D'IMPORTANCE ÉCOLOGIQUE ET BIOLOGIQUE

En 2011, le Ministère de Pêches et Océans (MPO) a identifié le Banc des Américains, un talus sous-marin situé au large de Percé et de Gaspé, comme site d'intérêt pour la création d'une AMP. Le choix de ce site s'est fait sur la base de l'identification de zones d'importance écologique et biologique dans la biorégion du golfe du Saint-Laurent et en raison des valeurs écologiques qui y ont été recensées :

- La présence d'une topographie et d'une géomorphologie marines uniques
- La présence permanente ou saisonnière de nombreuses ressources halieutiques et de mammifères marins, dont certaines en situation précaire
- Son importance comme aire d'alimentation pour de nombreuses espèces
- · Son potentiel comme refuge pour les populations de poisson, incluant le stock de morues du sud du golfe.

On peut donc se réjouir que ce projet d'AMP vise à favoriser la productivité et la diversité des espèces halieutiques et favoriser le rétablissement des espèces en péril.

¹¹ Devillers and al. 2014. Reinventing residual reserves in the sea: are we favouring ease of establishment over need for protection? Aquatic Conserv: Mar. Freshw. Ecosyst. 25: 480-504.



⁹ Edgar, G.J. et al. Global conservation outcomes depend on marine protected areas with five key features. Nature 506: 216–220. doi:10.1038/nature13022

¹⁰ Ibid.

2. MATURITÉ

Des études révèlent qu'il faut parfois jusqu'à 15 ans après l'établissement d'une AMP pour que des améliorations dans la santé des écosystèmes marins se fassent remarquer¹². Les impacts d'une AMP en termes de variété et d'abondance des espèces sont immenses mais prennent du temps avant de se concrétiser. Ceci vient renforcer l'urgence d'agir pour protéger nos milieux marins.

Il est en effet prouvé scientifiquement que les AMP matures sont bénéfiques pour les poissons et les invertébrés :

• Diversité: + 21 %

• Taille: + 28 %

· Abondance (densité): + 166 %

• Biomasse: + 446 %»

LES ÎLES DE LA MADELEINE, UN PROJET VIEUX DE PRÈS DE 15 ANS

Un projet d'aire marine protégée aux Îles de la Madeleine est en discussion depuis 2004 entre les communautés locales, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada mais peine à se concrétiser. En décembre 2011, une entente encourageante avait été conclue dans le but de réaliser une étude de faisabilité et ainsi mieux orienter toute décision visant la protection des milieux marins. L'étude a été publiée en mars 2014, mais les gouvernements fédéral et provincial n'ant pas poursuivi les trayaux

Selon la SNAP Québec, la récente signature d'une entente bilatérale sur les aires marines protégées doit absolument permettre de progresser dans le dossier des Îles de la Madeleine, un projet qui permettrait à lui seul d'atteindre la cible de 10 % d'AMP en 2020

Une AMP aux Îles de la Madeleine permettrait de protéger des zones fréquentées par plusieurs espèces menacées, dont la tortue luth et la baleine noire. Une AMP contribuerait également à la régénération des stocks de poissons et la gestion durable des pêches locales (crabe des neiges, homard d'Amérique, hareng atlantique, maquereau bleu, sébaste.) Finalement, une AMP aux Îles viendrait soutenir et pérenniser l'offre récréotouristique déjà identifiée comme un axe prioritaire de développement par les Madelinots





¹² Molloy, P.P., I.B. McLean, and I.M. Cote. 2009. Effects of marine reserve age on fish populations: a global meta-analysis. Journal of Applied Ecology 46: 743-751.



Une étude menée en Colombie-Britannique a démontré que les environnements marins sains où l'on pratique des activités écotouristiques comme la plongée, le kayak et les excursions en plein air, rapportent entre 20 et 30 millions de dollars par an dans le nord de l'Île de Vancouver.

La région du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent accueille quant à elle annuellement plus d'un million de visiteurs. Le parc permet aussi le maintien de l'équivalent de 2500 emplois à temps plein.

3. SUPERFICIE

S'il est démontré que des AMP d'une superficie inférieure à 100 km² n'offrent peu voire pas de retombées en termes de conservation marine¹³, la littérature scientifique a récemment établi deux constats qui viennent changer le paradigme relatif à la superficie des AMP:

- Les AMP doivent être planifiées en réseau plutôt que site par site : les AMP ont besoin d'être bien connectées entre elles et représentatives des différents éléments de nos écosystèmes marins pour jouer leur rôle efficacement.
- La conservation efficace des océans à l'échelle de la planète passe par la protection d'au moins 30 % de chaque biorégion marine au moyen de zones de protection intégrale (réserves marines)¹⁴.

Entérinée dans « La promesse de Sydney¹⁵» lors du Congrès mondial sur les parcs de l'UICN en 2014, cette nouvelle cible de 30 % de réserves marines devrait être intégrée dès maintenant par les gouvernements du Québec et du Canada dans leurs efforts conjoints pour protéger les écosystèmes marins du Saint-Laurent.

¹³ Edgar, G.J. et al. 2014. Global conservation outcomes depend on marine protected areas with five key features. Nature 506: 216–220. doi:10.1038/nature13022

¹⁴ O'Leary, B.C., Winther-Janson, M., Bainbridge, J.M., Aitken, J., Hawkins, J.P., and Roberts, C.M. 2016. Effective coverage targets for ocean protection. Conservation Letters 9(6): 398-404.

¹⁵ UICN. 2014. Une stratégie d'approches innovantes et de recommandations pour renforcer l'application de la conservation marine dans la prochaine décennie. En ligne: https://www.worldparkscongress.org/wpc/sites/wpc/files/documents/docs/Cross%20Cutting%20Theme%20-%20Marine%20%28French%29.pdf

4. INTERDICTION DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES NÉFASTES

De nombreuses études scientifiques¹⁶ ont fait ressortir la nécessité d'interdire complètement les activités industrielles à l'intérieur des AMP. Comme c'est le cas pour les écosystèmes terrestres, les activités industrielles comme l'exploration et l'exploitation pétrolière, gazière et minière, les projets de développement énergétique, mais aussi l'aquaculture et le chalutage de fond menacent la santé des écosystèmes marins. Elles détruisent des habitats, perturbent la faune et entraînent différentes formes de pollution.

Plus particulièrement, la recherche d'hydrocarbures en mer présente de nombreux risques, que ce soit lors de levés sismiques, du forage exploratoire ou de l'exploitation. Les levés sismiques provoquent des sons très puissants qui peuvent affecter la vie marine, notamment les mammifères marins. Ces levés sont également source de conflits d'usage, principalement avec les pêcheurs. Les déversements accidentels, majeurs ou mineurs ainsi que les rejets autorisés (eaux de production, etc.) sont quant à eux les impacts les plus couramment associés au forage et à la production¹⁷.

ACTIVITÉS GAZIÈRES ET PÉTROLIÈRES DANS LES MILIEUX MARINS QUÉBÉCOIS : UN MORATOIRE À ÉTENDRE

En juin 2011, la Loi limitant les activités pétrolières et gazières a établi un moratoire permanent sur les activités gazières et pétrolières dans le fleuve et l'estuaire du Saint Laurent, de la frontière de l'Ontario à la pointe ouest de l'île d'Anticosti.

On peut se réjouir de ce moratoire qui empêche définitivement la réalisation de toute activité pétrolière ou gazière dans le fleuve et l'estuaire, et donc de facto dans les aires marines protégées qu'on y retrouve.

Pour ce qui est de la portion québécoise du golfe du Saint-Laurent, un autre moratoire est en place depuis 1997 mais pourrait être levé quand un cadre légal fédéral/provincial pour l'exploitation des hydrocarbures verra le jour. Le Québec devrait plutôt travailler à rendre ce moratoire permanent.

Aller plus loin

Membre fondateur de la Coalition Saint-Laurent, la SNAP Québec croit qu'un moratoire permanent sur l'exploration et l'exploitation gazière et pétrolière dans l'ensemble du golfe du Saint-Laurent est nécessaire. En effet, Terre-Neuve et Labrador ainsi que la Nouvelle-Écosse ont la capacité d'émettre des permis dans leurs parties du golfe, dont celui de Corridor Resources émis par Terre-Neuve-et-Labrador pour la structure d'Old Harry.

Or, tout accident pétrolier dans le golfe a le potentiel d'affecter l'ensemble des provinces et des écosystèmes. Un moratoire permanent à l'échelle du Golfe protégerait les 4 000 espèces du golfe du Saint-Laurent, les activités durables de pêche et de tourisme si essentielles au bien-être des communautés côtières des cinq provinces, ainsi que les activités de subsistance des Premières Nations.

Devillers, R. and al. 2014. Reinventing residual reserves in the sea: are we favouring ease of establishment over need for protection? Aquatic Conservation: Marine and Freshwater Ecosystems 25(4): 480-504.

¹⁷ Li, Pu, Qinhong Cai, Weiyun Lin, Bing Chen, and Baiyu Zhang. 2016. Offshore Oil Spill Response Practices and Emerging Challenges. Marine Pollution Bulletin 110(1): 6–27.

Archambault, S.and J.-P.Toussaint. 2016. Risques et impacts associés à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent. Le Naturaliste canadien 140(2): 35-40.

¹⁶ Read, A.D. and R.J. West. 2010. Qualitative risk assessment of multiple-use marine park effectiveness - A case study from NSW, Australia. Ocean and Coastal Management 53(10): 636-644.

CACOUNA : IL EST TEMPS DE METTRE UN TERME DÉFINITIF AUX PROJETS INDUSTRIELS DANS LE PROJET D'AMP

Couvrant une zone de 6000 km2, la zone d'étude pour l'AMP de l'Estuaire du Saint-Laurent a été proposée dès 1998. L'AMP de l'Estuaire viendrait inclure de nouvelles portions de l'habitat essentiel du béluga du Saint-Laurent, dont notamment le secteur de Cacouna, mais aussi des zones de fréquentation de cette espèce (non désignées comme habitat essentiel à ce stade). Cette nouvelle AMP viendrait donc agir en complémentarité avec le parc marin Saguenay-Saint-Laurent - qui n'inclut actuellement qu'une portion de l'habitat essentiel du béluga - et ainsi favoriser le rétablissement de cette espèce emblématique.

À l'automne 2013, TransCanada proposait un projet de terminal pétrolier à Cacouna, au cœur de l'habitat essentiel à la survie des bélugas et à l'intérieur du périmètre du projet d'AMP de l'Estuaire du Saint-Laurent. Suite à une vaste mobilisation citoyenne et au recours judiciaire intenté par la SNAP Québec et ses partenaires, TransCanada a abandonné son projet de terminal pétrolier au printemps 2015. Malgré cela, en 2016, le gouvernement du Québec est revenu à la charge en annonçant un projet de zone industrialo-portuaire à Cacouna¹⁸. Abandonné depuis, ce projet révèle le manque d'intégration des scientifiques et des milieux environnementaux dans les instances décisionnelles liées à la Stratégie maritime du Québec.

La SNAP Québec appelle le gouvernement du Québec à mettre un terme définitif aux projets industriels dans le périmètre du projet d'AMP de l'Estuaire et à être proactif dans la planification de la conservation marine dans ce secteur, afin de contribuer au rétablissement du béluga du Saint-Laurent.

En décembre 2017, suite à des pressions répétées de la SNAP Québec et ses partenaires, le gouvernement canadien a activé la protection légale de l'habitat essentiel du béluga du Saint-Laurent. La mise en place de l'AMP de l'Estuaire facilitera la conformité à la Loi sur les espèces en péril en développant un plan de gestion adapté à ce nouveau contexte légal.



¹⁸ Gouvernement du Québec. 2016. Communiqué « Québec accorde jusqu'à 125 000 \$ pour l'élaboration du plan de développement relatif à l'implantation d'une zone industrialo-portuaire à Cacouna » En ligne: https://strategiemaritime.gouv.qc.ca/publications/quebec-accorde-jusqua-125-000-pour-lelaboration-du-plan-de-developpement-relatif-a-limplantation-dune-zone-industrialo-portuaire-a-cacouna/



MANICOUAGAN : UNE COLLABORATION EST NÉCESSAIRE POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE L'AMP

Établie en 2013, la réserve aquatique de Manicouagan vise la protection d'écosystèmes et d'espèces vulnérables, comme les herbiers de zostère et les colonies d'oiseaux qui ont élu domicile dans l'une des régions les plus riches et fertiles de l'estuaire du Saint-Laurent.

Vaste de 712 km², l'AMP de Manicouagan ne prévoit cependant pas de mesures de règlementation de la pêche commerciale ou de la navigation. Il est essentiel que les gouvernements du Québec et du Canada travaillent de concert pour établir un plan de gestion adéquat, incluant des zones en protection intégrale afin d'améliorer l'efficacité de cette AMP.



5. INCLUSION DE RÉSERVE MARINE DANS CHAQUE AMP

En plus d'interdire strictement les activités industrielles néfastes dans nos aires marines protégées, il est également nécessaire que chaque AMP inclue des réserves marines fermées à la pêche ou toute autre forme de prélèvement. Étant donné les profonds changements écologiques qui s'opèrent lorsque les humains prélèvent des espèces marines des écosystèmes océaniques, il ressort systématiquement des études scientifiques du monde entier que de telles zones de protection intégrale sont indispensables pour assurer la conservation des milieux marins¹⁹.

En effet, les réserves marines sont nettement plus efficaces en termes de conservation et de rétablissement de la biodiversité que les zones des AMP dans lesquelles on continue d'autoriser certaines méthodes de pêche²⁰.

Tel que mentionné plus tôt dans ce rapport, la littérature scientifique et l'UICN recommandent que chaque biorégion²¹ soit constituée d'au moins 30 % de réserves marines.

Lester, S. and B. Halpern. 2008. Biological responses in marine no-take reserves versus partially protected areas. Marine Ecology Progress Series, 367: 49–56.

Devillers and al. 2014. Reinventing residual reserves in the sea: are we favouring ease of establishment over need for protection? Aquatic Conservation: Marine and Freshwater Ecosystems.

Gaines, S.D., C. White, M.H. Carr, and S.R. Palumbi. 2010. Designing marine reserve networks for both conservation and fisheries management. Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America 107(43): 18286-93.

 ¹⁹ Read, A.D. and R.J. West. 2010. Qualitative risk assessment of multiple-use marine park effectiveness
 - A case study from NSW, Australia. Ocean and Coastal Management, 53(10): 636-644.

²⁰ Sciberras, M., Jenkins, S.R., Kaiser M.J., Hawkins, S.J., and Pullin A.S. 2013. Evaluating the effectiveness of fully and partially protected marine areas. Environmental Evidence. 2:4

²¹ O'Leary, B.C., Winther-Janson, M., Bainbridge, J.M., Aitken, J., Hawkins, J.P., and Roberts, C.M. 2016. Effective coverage targets for ocean protection. Conservation Letters 9(6): 398-404.

6. PLAN DE GESTION HOLISTIQUE, CLAIR ET CONNU

Une AMP doit posséder un plan de gestion qui tienne compte de toutes les activités existantes et potentielles et énoncer clairement lesquelles de ces activités sont permises ou interdites au sein de l'AMP. Cette règlementation doit être connue des intervenants locaux et des usagers, et sa mise en application surveillée.

Une attention particulière doit être portée à la question du transport maritime, qui a une panoplie d'incidences connexes comme le bruit, les collisions, l'échouage, la pollution et les déversements, et qui fait peser des menaces supplémentaires sur la santé de nos espèces et milieux marins²².



RÈGLEMENT SUR LES ACTIVITÉS EN MER DANS LE PARC MARIN SAGUENAY – SAINT-LAURENT : UN EXEMPLE À SUIVRE

Créé conjointement par le Canada et le Québec en 1998, le parc marin Saguenay-Saint-Laurent couvre une large portion de l'estuaire du Saint-Laurent et la quasi-totalité du fjord du Saguenay, pour une superficie de 1245 km². Alors que l'estuaire du Saint-Laurent est une zone de navigation parmi les plus fréquentées du Canada, la circulation de navires et le risque de collisions représentent un enjeu de taille pour la population résidente de bélugas, une espèce en voie de disparition que vise justement à protéger le parc.

Dès 2002, un règlement est venu encadrer les activités en mer dans les limites du parc marin et des restrictions concernant la vitesse des bateaux sont entrées en vigueur. Depuis, le nombre de collisions a diminué et est systématiquement plus faible que le nombre de collisions signalées dans l'ensemble de l'estuaire du Saint-Laurent²³.

Le règlement encadre également les activités telles les excursions en mer, le kayak de mer, la navigation de plaisance et la plongée sous-marine et prescrit, entre autres, les comportements à adopter, les distances et vitesses à respecter en présence de mammifères marins. Des lignes directrices claires et des tableaux d'activités permises sont mis à la disposition de tous les intervenants qui y mènent des activités maritimes. Les autorités organisent des activités de sensibilisation afin de faire connaître et respecter les interdictions.

Si des inquiétudes persistent en ce qui a trait à l'augmentation constante de la circulation dans ce secteur et à ses effets cumulatifs, les mesures mises en place jusqu'à présent pour minimiser l'impact de la navigation constituent un exemple à travers le Canada

²³ Chinon, C., L. Parrott et J-A. Landry. 2012. Collisions et cooccurrences entre navires marchands et baleines dans l'estuaire du Saint-Laurent – Évaluation de scénarios de mitigation et recommandations. Rapport présenté au Groupe de travail sur le trafic maritime et la protection des mammifères marins, Parcs Canada et Pêches et Océans Canada.



²² Van Der Hoop, Julie M., Michael J. Moore, Susan G. Barco, Timothy V.N. Cole, Pierre-Yves Daoust, Allison G. Henry, Donald F. Mcalpine, William A. McIellan, Tonya Wimmer, and Andrew R. Solow. 2013. Assessment of Management to Mitigate Anthropogenic Effects on Large Whales: Mitigation of Human-Whale Interactions. Conservation Biology 27(1): 121–33.



7. BONNE GOUVERNANCE ET GOUVERNANCE APPROPRIÉE

La bonne gouvernance et une gouvernance appropriée au contexte local sont reconnues comme étant cruciales à des aires protégées efficaces et équitables²⁴. La gouvernance fait référence aux acteurs qui sont habilités à prendre les décisions et comment celles-ci sont prises. Elle inclut autant les structures, les acteurs que les règles. La gestion, quant à elle, fait référence à la mise en application de ces décisions.

Plusieurs décisions ont à être prises dans les aires protégées, et le cadre de gouvernance impacte la performance de l'aire protégée sur plusieurs plans incluant l'efficacité et la rencontre les objectifs, le partage des coûts et bénéfices de conservation (équité) ainsi que le support des communautés locales et autres acteurs²⁵. De nombreuses études scientifiques²⁶ soulignent d'ailleurs l'importance d'impliquer les communautés locales, autochtones et non-autochtones, et les usagers dans la sélection, la création et la gestion des AMP. Parce que la règlementation a besoin d'être strictement appliquée, une AMP risque fort de ne pas remplir ses objectifs de conservation si elle ne bénéficie pas de l'adhésion du milieu humain qui l'accueille.

Finalement, le Canada devra rendre des comptes sur la gouvernance des aires protégées dans le cadre de ses obligations envers la Convention sur la Diversité Biologique (CDB).

²⁴ Borrini-Feyerabend, Grazia, Nigel Dudley, Tilman Jaeger, Barbara Lassen, and Neema Pathak Broome.
2014. Gouvernance des Aires Protégées: de la compréhension à l'action. Collection des lignes directrices sur les meilleures pratiques pour les aires protégées N°20. Gland, Switzerland: UICN.

²⁵ Ibid.

²⁶ Dehens L.A., Fanning L. 2018. What counts in making marine protected areas (MPAs) count? The role of legitimacy in MPA success in Canada, Ecological Indicators 86: 45-57.

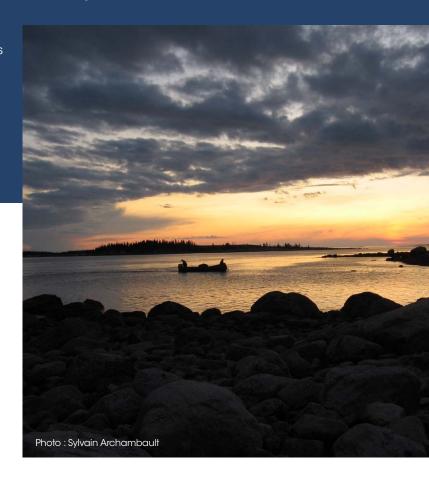
PROJET D'AMP TAWICH : UN EXEMPLE D'APPROCHE EN PARTENARIAT AVEC LES CRIS

Le projet Tawich est situé dans l'est de la Baie James, une région reconnue pour sa remarquable biodiversité, notamment une faune aviaire riche, la population d'ours polaires vivant le plus au sud de la planète, ainsi qu'une sous-population distincte de bélugas.

La Nation Crie de Wemindji a proposé à Parcs Canada d'y créer une AMP dès 2009. Élaboré en partenariat avec un groupe de chercheurs académiques des universités Concordia et McGill, ce projet émanait d'un processus collaboratif d'identification, intégrant une approche autochtone Crie et des outils scientifiques. Fortement appuyé par les membres des Nations Cries de Wemindji et d'Eastmain ainsi que par le Gouvernement de la Nation Crie, ce projet d'AMP est vu comme une façon d'atteindre l'équilibre entre le développement des communautés et la protection de leur environnement ainsi que du mode de vie traditionnel cri qui en dépend.

L'accord sur les revendications territoriales extracôtières signé en 2011 a permis à Parcs Canada et au Grand conseil des Cris d'entamer des discussions formelles sur la création de l'AMP. Les discussions à ce sujet se poursuivent.

Le projet d'AMP Tawich est un exemple qui illustre bien le principe de bonne gouvernance dès les premières étapes de la mise en place d'une AMP, où les communautés autochtones locales ont été les leaders dans l'identification d'un territoire potentiel, en collaboration avec des partenaires académiques et gouvernementaux.



LES REFUGES MARINS

DES AMÉLIORATIONS NÉCESSAIRES POUR CONTRIBUER À LA CIBLE DE 10 %

En vue d'atteindre la cible de conservation de 10 % des zones marines d'ici 2020, le gouvernement du Canada a élaboré des directives²⁷ afin de déterminer les « autres mesures de conservation efficaces par zone » qui peuvent, comme les aires marines protégées, contribuer à cet objectif

Selon Pêches et Océans Canada, ces « autres mesures doivent présenter les caractéristiques suivantes :

- 1. Un emplacement géographique clairement défin
- 2. Objectifs de conservation ou de gestion des stocks
- 3. Présence de composantes écologiques d'intérêt
- 4. Mise en œuvre à long terme
- 5. Conservation réelle des composantes écologiques d'intérêt

En vertu de ces directives sur les « autres mesures », Pêches et Océans Canada a désigné 11 « refuges marins » dans le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent en octobre 2017. Visant la protection d'éponges de mer et de coraux, ces refuges marins interdisent l'utilisation d'engins qui touchent le fond. Selon le gouvernement du Canada, la désignation de ces refuges marins permet d'atteindre 6,2 % de zones marines conservées dans la portion québécoise de la biorégion du golfe.

Cependant, il faut souligner que les directives élaborées par le gouvernement du Canada ne sont pas consistantes avec celles du Conseil canadien des aires écologiques, ni avec celles du groupe de travail de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Des lignes directrices définitives seront mises au point et entérinées par les parties de la Convention sur la diversité biologique en 2018.

On peut notamment reprocher aux refuges marins de

- Proteger les tonds marins seulement, mais pas l'ensemble de la colonne d'eau
- D'avoir un objectif de conservation limité
 à un seul élément de la biodiversité au lieu
 de l'ensemble des éléments de la biodiversité
- D'être des mesures de conservation temporaires plutôt qu'à perpétuité

À ce stade, le gouvernement du Québec a ainsi décidé de ne pas reconnaître ces refuges marins comme une contribution à l'atteinte de la cible de 10 %, puisque le Québec s'est engagé à atteindre cette cible au moyen d'aires marines protégées²8. Cependant, le gouvernement du Québec souhaite travailler avec le gouvernement fédéral afin de bonifier les mesures de conservation dans ces zones de façon à ce qu'elles remplissent les conditions des aires marines protégées et soient véritablement efficaces pour la protection de la biodiversité marine.

Bien qu'insuffisants en l'état pour conserver efficacement la biodiversité marine, ces nouveaux refuges marins offrent donc un potentiel pour faire progresser les aires marines protégées dans le Saint-Laurent. La SNAP Québec encourage les gouvernements provinciaux et fédéraux à collaborer pour transformer les refuges marins proposés au Québec en véritables AMP.



Gouvernement du Canada. 2017. Document d'information "Autres mesures de conservation efficaces lar zone". En ligne : https://www.canada.ca/fr/peches-oceans/nouvelles/2017/06/autres_mesures_ leconservationefficacesparzonecreationderefugesma.html

²⁸ http://www.ledevoir.com/societe/environnement/517425/les-refuges-marins-crees-par-le-federal-sont insuffisants-pour-les-criteres-du-quebec



CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Alors que les gouvernements du Québec et du Canada s'efforcent d'atteindre la cible internationale de 10 % d'aires marines protégées dont l'échéance est prévue pour 2020, la SNAP Québec rappelle certaines balises essentielles à l'établissement d'AMP efficaces.

La SNAP Québec recommande notamment aux gouvernements du Québec et du Canada:

- De mettre en œuvre les recommandations du Cercle autochtone d'experts dans la poursuite de leurs cibles de conservation marine, notamment en reconnaissant de manière appropriée les systèmes de savoirs, les usages et les structures de gouvernance autochtones et en travaillant de nation à nation avec les Premières Nations et les Inuit;
- De poursuivre et accélérer le travail conjoint visant l'identification des zones d'importance écologique et la création d'un réseau de véritables AMP bien connectées et représentatives des écosystèmes du Saint-Laurent :

- De promouvoir la mise en place d'un réseau d'AMP comme une solution aux conflits d'usage en milieu marin, à la vitalité des communautés côtières et au rétablissement des espèces en péril;
- De collaborer activement à la mise en place de zones de protection intégrales (réserves marines) et d'intégrer la cible de 30 % de protection stricte dans leurs outils de planification;
- D'établir un moratoire permanent sur les activités pétrolières et gazières dans toute la biorégion du golfe du Saint-Laurent;
- De bâtir sur l'expérience réussie du Parc marin Saguenay-Saint-Laurent afin de doter chaque AMP d'un plan de gestion holistique, clair et connu permettant d'optimiser les efforts de conservation marine.





www.snapqc.org